



MAIRIE
DE

C A N L Y

60680

Téléphone : 03 44 83 97 72
Télécopie : 03 44 37 03 68
canly2.secretariat@orange.fr

COMPTE-RENDU
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf novembre à dix-huit heures trente minutes heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle René BECUWE en séance publique, sous la présidence de Monsieur GUIBON Lionel, Maire.

Etaient présents : Mesdames BONTEMPS Corinne, MASSON Solène, DEBORDES Marie-Anaïs, CLAVIER Thérèse, POUILLE Odile et Messieurs GUIBON Lionel, LARUE Christian, LEROUX Laurent et LESIEZKA Yoan, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Monsieur BOUCOURT Bruno (pouvoir à Madame POUILLE Odile), Monsieur FORESTIER Franck (pouvoir à Monsieur LEROUX Laurent), Monsieur BONGARD Bruno (pouvoir à Monsieur LARUE Christian), Monsieur BODELOT Fernand (pouvoir à Madame CLAVIER Thérèse), Madame CHORON Catherine (pouvoir à Monsieur GUIBON Lionel), Monsieur LEDUC Robin.

Monsieur LESIEZKA Yoan a été désigné secrétaire.

Date de convocation et d'affichage : 13 novembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 14

En raison de la crise sanitaire et du confinement, aucun public n'est autorisé. La séance a été déplacée à la salle René BECUWE afin de respecter les gestes barrières.

Objet : Ouverture de séance.

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur le procès-verbal de la dernière séance, aucune objection n'étant formulée, le procès-verbal du 05 novembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents et ayant reçu pouvoir. Monsieur le Maire souhaite revenir sur l'avis consultatif de mise à disposition d'un animateur territorial par la Commune de Le Meux. Les remarques ont été prises en compte et chaque point est étudié. Le projet sera représenté lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

Objet : Choix du colis de fin d'année offert aux aînés. Délibération n°20201119/01.

Rapporteur : Monsieur Christian LARUE

Monsieur LARUE rappelle les actions menées en faveur des aînés. Chaque année un colis de produits gastronomiques auquel sont joints des chocolats et un bon d'achat sont offerts aux personnes de 70 ans et plus. Un colis et un bon d'achat sont attribués par foyer et une boîte de chocolats par personne de 70 ans et plus.

Un repas dansant ou une excursion d'une journée sont offerts aux personnes de 65 ans et plus.

80 foyers sont concernés cette année par les colis. Monsieur LARUE propose d'augmenter le montant attribué pour les colis étant donné que le repas dansant n'a pu être organisé en raison de la crise sanitaire. Cette augmentation est à titre exceptionnel. Madame POUILLE demande si quelque chose est prévu pour les personnes de 65 à 69 ans. Monsieur le Maire répond que non.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 14 voix (9 présents et 5 pouvoirs) de retenir la proposition de la société SODICA-CONFILOR sise 100 rue Bernard Bordier BP 80089 – Zac Champ Sainte Croix RN2 – 60150 LONGUEIL ANNEL CEDEX en date du 17 octobre 2020 d'un montant de 56,50€ TTC relative à la composition du colis offert aux personnes de 70 ans et plus.

Monsieur LARUE indique que la date de la distribution des colis sera prochainement communiquée et qu'il faudra des volontaires parmi le conseil municipal pour déposer les colis chez les aînés. Monsieur LESIEZKA fait remarquer que la distribution peut être perturbée par la crise sanitaire dans le sens où certaines personnes peuvent hésiter à ouvrir leur porte. Monsieur le Maire répond qu'il faudra être très prudent et respecter les gestes barrières.

Objet : Choix des chocolats offerts aux aînés. Délibération n°20201119/02.

Rapporteur : Monsieur Christian LARUE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident par 14 voix (9 membres présents et 5 pouvoirs) d'accepter la proposition de la société JEFF DE BRUGES sise 14 rue des Lombards 60200 Compiègne d'un montant de 16,35€ le ballotin de 500g de chocolats « les créateurs gourmands » pour la confection des colis de fin d'année à destination des personnes âgées de plus de 70 ans.

Objet : Bon d'achat offert aux aînés pour les fêtes de fin d'année. Délibération n°20201119/03.

Rapporteur : Monsieur Christian LARUE

Monsieur LARUE explique à l'assemblée que la commission des fêtes a proposé d'étendre la validité du bon d'achat à tous les commerçants du village. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 14 voix (9 membres présents et 5 pouvoirs) d'offrir un bon d'achat de 15€ valable jusqu'au 28 février 2021 chez les commerçants de Canly aux personnes de 70 ans et plus. Un seul bon d'achat sera attribué par foyer.

Madame DEBORDES souligne que les commerces pourraient s'organiser afin que ce bon soit utilisé en plusieurs fois.

Madame POUILLE préconise de conserver cette somme l'an prochain même si le coût du colis redevient similaire aux années précédentes.

Monsieur le Maire ajoute qu'il aurait été préférable de moins augmenter le coût du colis cette année et d'offrir un bon d'achat plus élevé afin que cela profite aux commerces de Canly.

Informations :

- Monsieur le Maire indique qu'un jeune du village est en stage avec le service technique du mercredi après-midi au vendredi matin jusqu'au 2 juillet 2020 dans le cadre de la préparation d'un CAP en horticulture. Afin de le motiver et de reconnaître la valeur de

son travail, Monsieur le Maire souhaite qu'une gratification de 1 200€ lui soit attribuée à la fin de son stage.

- Madame POUILLE transmet les remerciements de la famille de Monsieur Guy GILLET, récemment décédé.

Question diverse :

- Monsieur LESIEZKA indique qu'un habitant domicilié Place du Jeu d'Arc rencontre des difficultés à sortir son véhicule de chez lui par manque de visibilité et demande la pose d'un miroir.

La séance est levée à 19H30



Le Maire
Lionel GUIBON

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Lionel Guibon", written over the printed name.